

**Séance du Groupe de coordination  
Mercredi 22 juin 2016 de 17h15 à 19h00  
Salle PM 234  
PV ADOPTE**

---

**Coprésidence :**

Paola Marchesini (PM), Isabelle Mili (IM)

**Membres présents :**

Walter Loosli (WL), Suzanna Perdiz (SP), Dominique Bruxelles (DB), Pascal Cirlini (PC), Céline Mérad Malinverni (CMM), Greta Pelgrims (GP), Juan Rigoli (JR), Serge Erard (SE), Anne Sgard (SG), Carole Veuthey (CV), Laurent Vité (LV), Nicolas Walter (ADEFEP), Waël Almoman (WA), Raphaël Fornallaz (RF).

**Membres absents :**

Renato Bortolotti (RB), Jean-Paul Derouette (JPD).

Prise du PV Laurence Hofmann

---

**Ordre du jour**

1. Adoption de l'OJ
  2. Adoption du PV du 20 avril 2016
  3. Informations des co-présidentes
    - Cour des comptes
    - Motion 2305 Audition à la Commission de l'enseignement de la direction de l'IUFE et Rectorat et suites
    - Reconnaissance CDIP de la FORENSEC, orientations en vue de la prochaine assemblée de l'IUFE
    - PL 11926 FEP
  4. Bilan de situation des différentes filières : Etat des lieux de la formation, demandes de reconnaissance, organisation de la prochaine rentrée académique
    - FEP
    - FORENSEC
    - MESP
    - FORDIF
  5. Formation continue : point de situation
  6. Divers
- 

La séance débute à 17h05.

1. **Adoption de l'OJ**  
L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.
2. **Adoption du projet de PV du 20 avril 2016**  
Le projet de PV est adopté à l'unanimité.

### **3. Informations des co-présidentes DIP/IUFE**

#### ➤ Cour des comptes

Isabelle Mili (IM) donne un retour sur la Cour des Comptes qui a été rendue attentive au fait qu'il est très difficile pour l'institut de pouvoir tenir les échéances fixées dans le cadre des recommandations qui ont été communiquées. En effet, tant que la stabilisation de la formation n'est pas effective, la gestion des flux avérée et que l'institut subit des fluctuations, le système de fonctionnement ne peut guère changer.

Toutefois, l'institut s'investit pleinement à répondre à ces recommandations.

Les recommandations de la Cour des comptes sont ensuite rappelées, ainsi que les délais impartis pour y répondre.

Paola Marchesini (PM) informe qu'elle rencontre cette semaine encore la Cour des comptes pour aborder les différents objets relatifs aux recommandations.

#### ➤ Motion 2305 Audition à la Commission de l'enseignement de la direction de l'IUFE et Rectorat et suites

IM et le Vice-recteur, Michel Oris, ont été auditionnés par la commission de l'enseignement, ainsi que la Conseillère d'Etat, et Bernard Wenzel, directeur de l'IRDP, Institut de recherche et de documentation pédagogique.

Les motionnaires ne veulent pas forcément aller au bout de leur motion et la fermeture de l'IUFE est considérée comme difficile à réaliser. L'intervention d'un organe extérieur est à l'étude actuellement.

#### ➤ Reconnaissance CDIP de la FORENSEC, orientations en vue de la prochaine assemblée de l'IUFE

La Conseillère d'Etat a rencontré des cadres de la CDIP (Madame Madeleine Salzmann, cheffe de l'Unité de coordination Hautes écoles et Monsieur Hans Ambühl, secrétaire général de la CDIP) afin d'aborder les différents problèmes liés à la reconnaissance du titre MASE pour l'IUFE et examiner les conditions y relatives. Des éléments de recadrage ont été discutés de façon à ce que l'institut réponde à toutes les conditions pour conserver la reconnaissance.

Une réponse de la CDIP sera vraisemblablement communiquée en octobre 2016, en sachant que les Commissions restent souveraines quant à la décision finale qui doit être prise.

Un règlement CDIP compatible, comprenant une repondération des stages est représenté au prochain Compro du 23 juin, puis en Assemblée du 28.

Il y aura 2 règlements en vigueur, à savoir :

- Le règlement DT (dispositif transitoire)
- Le règlement MASEI et MASEII, disciplinaire et bi-disciplinaire

Ainsi que les plans d'études y relatifs.

### **4. Formation continue – point de situation**

Différentes informations sur cet objet sont communiquées, et les problématiques sont listées :

- La FC sera dispensée, dans la majeure partie, hors du temps scolaire.
- Le CAS FT reste prioritaire, mais pour le moment peu d'avancement (1000 personnes à former).
- L'avenant pour la FC, dans une forme vraisemblablement remaniée, doit être reconduit en 2018 (annexe remise)
- Poursuite des FC romandes.
- Du fait de l'externalisation d'une part importante de la FC de l'horaire de travail des enseignants, de grands changements sont attendus et des propositions doivent encore être faites en 2016 afin que les commissions paritaires puissent aller de l'avant en 2017

### **5. Point de situation des différentes filières**

#### ➤ FEP

Un retour est donné sur le PL 11926 et l'annexe sur ce point est présentée et discutée.

Il est relevé la complexité de la tâche qui consiste à devoir répondre en même temps à la motion et au PL, ce qui génère passablement de questions.

Le PL passera au Parlement probablement au début 2017.

#### ➤ FORENSEC

Les Associations professionnelles (AP) expriment leur regret concernant les séances qui ont été annulées, Commission Emploi Stage et Groupe de Coordination.

Elles expriment leur désaccord sur 2 objets, et souhaitent que ces deux points soient repris et développés, à savoir :

- Les 2% seulement de renouvellement du corps enseignant sur lesquels le DIP a statué et qui n'est selon les AP pas réaliste. Elles demandent que cet objet leur soit démontré clairement et maintiennent qu'un taux de 5% est plus adapté.
- La formation Continue

Les AP réitèrent leur mécontentement : elles ont le sentiment de ne pas être écoutées, d'être écartées de certains groupes de travail ou de ne pas être consultées sur des objets importants (cahier des charges de l'EDAC). Elles relèvent que le DIP ne répond pas à leurs questions.

Pascal Cirlini annonce aux AP que Madame Pfister va se charger de leur adresser les chiffres du turnover pour le secondaire I et II.

Il est annoncé aux AP qu'à la rentrée leur seront communiqués :

- les éléments constitutifs du dispositif de formation et sa mise en œuvre ;
- le cahier de charge de l'EDAC ;
- le bilan des admissions et de la sélection des étudiants – bilan explicité et détaillé de la rentrée;
- le bilan des recours suite au processus d'admission et d'attribution des places de stages qui a été appliqué ;
- bilan de la mise en œuvre de l'article 133 de la LIP, du point de vue de la collaboration entre l'IUFE et le DIP

La prochaine rentrée académique 2016-2017 telle qu'elle se présente est exposée sous différents angles :

- L'extrait spécial de casier judiciaire est désormais demandé à chaque étudiant.
- Le DIP est en charge de la sélection des étudiants et de l'attribution des places de stage. Sur ce point, l'ouverture des places de stage en responsabilité ne répondra pas au nombre important des étudiants ayant réussi leur Master.
- La dead-line pour l'attribution des places de stage est fixée au 8 juillet 2016.
- L'IUFE est en charge de vérifier et confirmer l'admissibilité de chaque étudiant.
- Les chiffres sont communiqués : 257 inscriptions pour 97 places de stage, pour les 3 formations actives DT, CSD2 et MASE, avec CSD2 prioritaires, ensuite les DT sont prioritaires sur les MASE. Les CSD2 doivent être déjà en poste dans la discipline.
- Le règlement MASE mono et bi-disciplinaire a été adapté, ainsi que les plans d'études. Les annexes y relatives sont présentées et discutées.
- Le règlement CDIP compatible est présenté et les réponses apportées aux conditions posées sont citées.

#### ➤ MESP

PM fait état du mail adressé par M. Bortolotti, OMP, qui relève le problème préoccupant de pénurie d'enseignants spécialisés disposant des titres requis.

Cette problématique se précisant, il semble important de pouvoir mettre en place la MESP en emploi.

Greta Pelgrims (GP) informe que sur tous les étudiants qui sortent de la MESP cette année avec le titre requis MESP, certains n'ont pas été engagés. Une discussion doit avoir lieu sur cet objet car seuls les étudiants qui ont le double diplôme FEP/MESP sont engagés d'emblée.

Il semblerait que sur 13 étudiants, seul 5 auraient été engagés.

GP n'est pas d'accord sur le constat fait d'une pénurie d'enseignants spécialisés.

PM confirme qu'une réunion doit en effet avoir lieu, afin de clarifier cette situation et dresser un bilan précis.

PM apportera une réponse au courriel de M. Bortolotti, en lui faisant part de ce qui est constaté par rapport au nombre d'étudiants diplômés MESP qui n'ont pas été engagés, et proposera à l'employeur une réunion ad-hoc sur cette problématique.

Au sujet de la création d'une MESP en emploi, GP donne un premier retour sur le travail qui a déjà commencé, à savoir l'analyse des parcours de formation. Cette analyse a conduit à la nécessité d'approfondir passablement d'éléments, car une MESP en emploi semble possible mais nécessite des ajustements.

Sur la demande de reconnaissance CDIP, GP communique que le dossier a très bien avancé, et qu'il sera vraisemblablement terminé à la fin de l'automne 2016.

Le dossier en question sera soumis et consulté dans un premier temps par PM, avant d'être envoyé à la Conseillère d'Etat.

Renato Bortolotti (RB) revient sur les problèmes de pénuries d'enseignants spécialisés, en apportant quelques chiffres concernant la MESP.

- 24 engagements d'enseignants spécialisés
  - o 15 bénéficient du titre requis MESP ou équivalent
  - o 9 ont d'autres titres
- 8 engagements d'enseignants pour des remplacements de longues durées
- Certains postes sont encore à pourvoir :
  - o 5 postes à temps partiel
  - o 1 poste à temps plein

Greta Pelgrims (GP) est surprise des chiffres annonçant une pénurie alors que des étudiants sortant de la MESP ne sont pas engagés.

➤ FORDIF

Frédéric Yvon (FY) donne un retour sur les admissions en cours, avec 25 étudiants entrant en formation.

Il présente le règlement d'études du MAS en « Direction d'institutions de formation et politique de l'éducation ». Cette version soumise au GDC a été validée par le Service juridique Unige, par la HEP Vaud en novembre 2015 et par l'IFFP en mars 2016.

Il ajoute que l'ouverture du MASE est validée.

FY présente la convention (annexe remise) entre la HEP Vaud, l'IDHEAP, l'IFFP et l'Université de Genève, sur la création et la gestion d'un CAS en administration et gestion d'institutions de formation, d'un DAS en gestion et direction d'institutions de formation et d'un MAS en direction d'institutions de formation et politique de l'éducation.

FY aborde la lettre de la HEP Vaud (annexe remise) adressée le 17 mai 2016 au Consortium FORDIF, sur l'évaluation de la formation à réaliser conformément à l'article 17 de la convention, à savoir une évaluation de la collaboration entre institutions qui doit être mise en place tous les 2 ans.

## 6. Divers

Serge Erard annonce qu'il n'assistera plus aux séances du GDC. Il est remercié pour sa collaboration.

Il devra être remplacé dès la rentrée académique de septembre 2016.

La séance est levée à 19h00.